



Excellentes réunions  
Meilleures connexions

GoToMeeting

ESSAI GRATUIT

The banner features a laptop displaying a GoToMeeting interface with a video call and a presentation slide showing a line graph. The background is orange on the left and dark grey on the right.

## Éoliennes : l'enquête publique bientôt ouverte

A LA UNE / HAIMPS / Publié le 29/11/2018 à 3h51. Mis à jour à 11h28.



▲ Les éoliennes s'élèveront à 160 m de hauteur. @PHOTO DR

**L**a société Énergie Team a tenu une réunion d'information mercredi dernier à la mairie de Haimps à propos du projet de parc éolien qu'elle souhaite implanter dans les communes de Haimps et de Massac. Une petite cinquantaine d'habitants était au rendez-vous, dont quelques élus des deux conseils municipaux respectifs. Les deux municipalités ont déjà émis un avis favorable à ce projet qui porte le nom de Ferme éolienne du Briou. Il s'agissait pour Énergie Team de rappeler les principales caractéristiques du parc pour lequel plusieurs études ont déjà été réalisées, avec un résultat positif sur la faisabilité. Les deux communes ont signé des conventions d'utilisation des chemins et voies communales. Jusqu'à présent, aucun avis réhibitoire n'a été évoqué par la préfecture et l'ensemble des services de l'État.

29 000 euros de retombées

Frédéric Golab, chef de projets chez Énergie Team, a précisé quelques données : les quatre machines implantées à Haimps et Massac (deux par commune) s'élèveront à 160 m de hauteur. Les mâts de 108 m étant équipés de trois pales de 51,5 m. Les retombées économiques annuelles se chiffraient au total à 29 000 € par machine. Avec la répartition suivante : 2 300 € pour la commune ; 19 000 € pour la Communauté de communes ; 6 500 € pour le Département ; le reste étant alloué à la Région. « Tout se présente plutôt bien, estime Thierry Goujeaud, le maire de Haimps, même si nos communes n'en tirent qu'un maigre profit. Mais restent encore plusieurs étapes avant que le vent ne souffle sur les éoliennes », a-t-il indiqué.

À commencer par l'enquête publique qui va démarrer le lundi 10 décembre et se poursuivra jusqu'au 10 janvier inclus. Un dossier complet (une demi-douzaine de documents conséquents) est à consulter dans les deux mairies respectives, aux heures d'ouverture. À noter que le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public le 10 décembre à Haimps (14 h – 17 h) et le 20 décembre à Massac (14 h – 17 h). Quatre autres permanences suivront en décembre et en janvier.